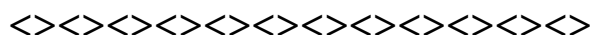


Les Mathes – La Palmyre



Le prix de l'eau

André RIMBERT

Le prix de l'eau

1	Préambule.....	2
2	Introduction.....	2
3	Les Organismes.....	2
4	Facturation de l'eau.....	3
4.1	Les factures.....	3
4.2	Calculs.....	3
4.3	Relevé.....	3
5	Evolution des coûts.....	4
5.1	Coût proportionnel Hors Taxe.....	4
5.2	Abonnement Hors Taxe.....	4
5.3	Coût TTC du m3.....	5
6	Coût total du m3 TTC.....	5
7	Comparaison sur la presqu'île d'Arvert.....	6

1 Préambule

Cet article a pour but d'éclairer un peu la structure complexe des factures d'eau et de montrer l'évolution des coûts.

Les données numériques sont issues uniquement de la collection de factures depuis juillet 2001 pour ma propriété située sur la commune de **Les Mathes - La Palmyre**.

Elle permet de comparer objectivement "le prix de l'eau" à La Palmyre avec celui pratiqué dans d'autres communes, la structure des factures pouvant être différente.

2 Introduction

Pour faire face à leurs obligations en matière de distribution de l'eau potable et d'assainissement, la plupart des petites communes, qui ne possèdent pas suffisamment les compétences, les moyens techniques et surtout les ressources en eau, se sont regroupées en syndicat intercommunal.

Ces syndicats délèguent souvent leurs obligations à une société privée, prestataire de service, selon un contrat généralement sur plusieurs années, pour gérer tous les [services](#) nécessaires à la distribution de l'eau : captage, traitement et rejet de l'eau, extension et entretien des réseaux de distribution et d'assainissement, facturation et gestion des redevances.

Il faut noter que l'eau en elle-même est gratuite, se sont tous les services qui sont facturés.

Outre ces services, des organismes de protection et de surveillance de la qualité des eaux prélèvent des redevances pour financer leurs actions.

Sur les graphes de cette étude, les parties en pointillé correspondent à évaluation prévisionnelle.

3 Les Organismes

[EAU 17](#) : Nouveau nom du Syndicat des Eaux de Charente-Maritime depuis avril 2019

- Production et transport de l'eau potable

[CER](#) : Compagnie des Eaux de Royan - Gestionnaire délégué

- Gestionnaire du contrat d'eau potable
- Gestionnaire du réseau d'assainissement collectif

[CERA](#) : Compagnie d'Environnement Royan Atlantique. Filiale de la CER créée en avril 2019

- Exécution de la collecte et traitement des eaux usées gérée par la CER
- La [demande de branchement](#) au réseau d'eau usées **obligatoire** doit lui être adressée.

[Agence de l'eau Adour-Garonne](#) : établissement public de l'État

- Préservation des ressources en eau
- Lutte contre la pollution de l'eau et modernisation des réseaux de collecte

[CARA](#) : Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

- Assainissement : réseau et stations d'épuration

[SAUR](#) : Société d'Aménagement Urbain et Rural

- Société mère de la CER
- Gestion des comptes "Client"

4 Facturation de l'eau

4.1 Les factures

Redevances et abonnements

Les redevances dépendent du volume d'eau consommé, les abonnements en sont indépendants.

Les factures, régies par l'arrêté du 10 juillet 1996 (consolidé le 27/09/2019) distinguent trois rubriques comprenant actuellement au total 7 redevances et 4 abonnements (anciennement 8 et 5)

- distribution de l'eau : 3 redevances 2 abonnements
- collecte et traitement des eaux usées 2 redevances 2 abonnements
- organismes publics 2 redevances

Facture sur consommation estimée

Date de facturation : en milieu d'année (juin ou juillet)

- Volume estimé : 1/2 du volume mesuré un an plus tôt
- Abonnements du second semestre de l'année
- Acomptes sur les redevances de consommation (estimée)

Facture sur consommation mesurée

- Date de facturation : en début d'année (janvier ou février)
- Volume mesuré : lecture du compteur six mois plus tôt
- Abonnements du premier semestre de l'année de facturation
- Redevance de consommation du volume mesuré
- Déduction des acomptes de la facture précédente

TVA

De janvier 2001 à juillet 2011, le taux de TVA pour tous les coûts est 5,5 %.

Autres taux :

- 5,5 % sur les redevances de fourniture et les abonnements pour l'eau potable
- 5,5 % pour la lutte contre la pollution par les eaux usées
- 7 % sur les redevances et abonnements de traitement des eaux usées depuis janvier 2012
- 10 % sur les abonnements de traitement des eaux usées depuis janvier 2014
- 10 % sur les redevances de traitement des eaux usées depuis janvier 2015

4.2 Calculs

Coût Hors Taxe : $HT = C \cdot R + A$

C = consommation (m³)

R = total des redevances par m³ HT (eau potable + assainissement)

A = total des abonnements (eau potable + assainissement)

TVA

$T = C \cdot R \cdot t + A \cdot t$

t = taux de TVA (5,5 %, 7 % ou 10%)

Coût TTC $\text{Coût} = HT + T$

Le calcul détaillé étant un peu fastidieux, voici les formules de calcul pour une consommation réelle. Le résultat obtenu est le montant global, pour les deux factures

$\text{Coût} = \text{Redevances} + \text{Abonnements}$

- consommation 2017 $C \times 2,762835 + 198,38$ Fact 06/17 + Fact 02/18
- consommation 2018 $C \times 2,782324 + 163,17$ Fact 06/18 + Fact 02/19
- consommation 2019 $C \times 2,8203205 + 199,59$ Fact 06/19 + Fact 02/20
- consommation 2020 prev $C \times 2,827095 + 194,60$ Fact 06/20 + Fact 02/21

4.3 Relevé

Lire le compteur à la date anniversaire du relevé indiqué sur la facture de début d'année.

Calculer le volume consommé en retranchant la valeur du "nouveau relevé" indiqué.

Vérifier en même temps que le compteur ne "tourne pas" quand tous les robinets sont fermés.

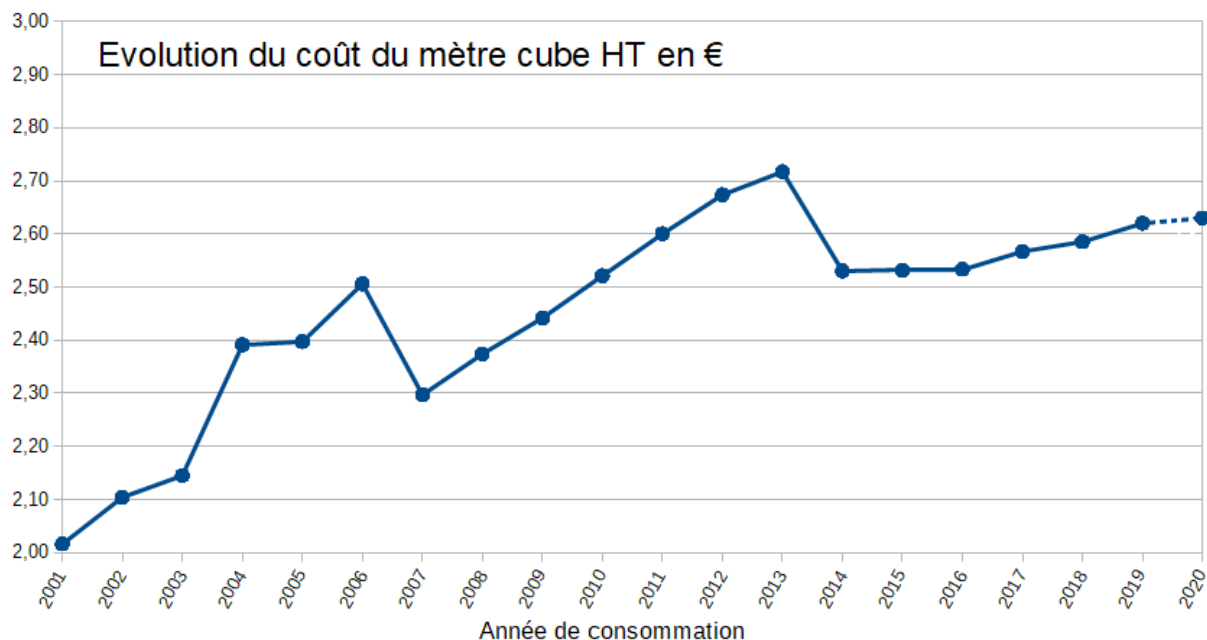
Si le compteur "tourne", cela indique une fuite sur le réseau, ce qui peut coûter cher.

5 Evolution des coûts

5.1 Redevances HT

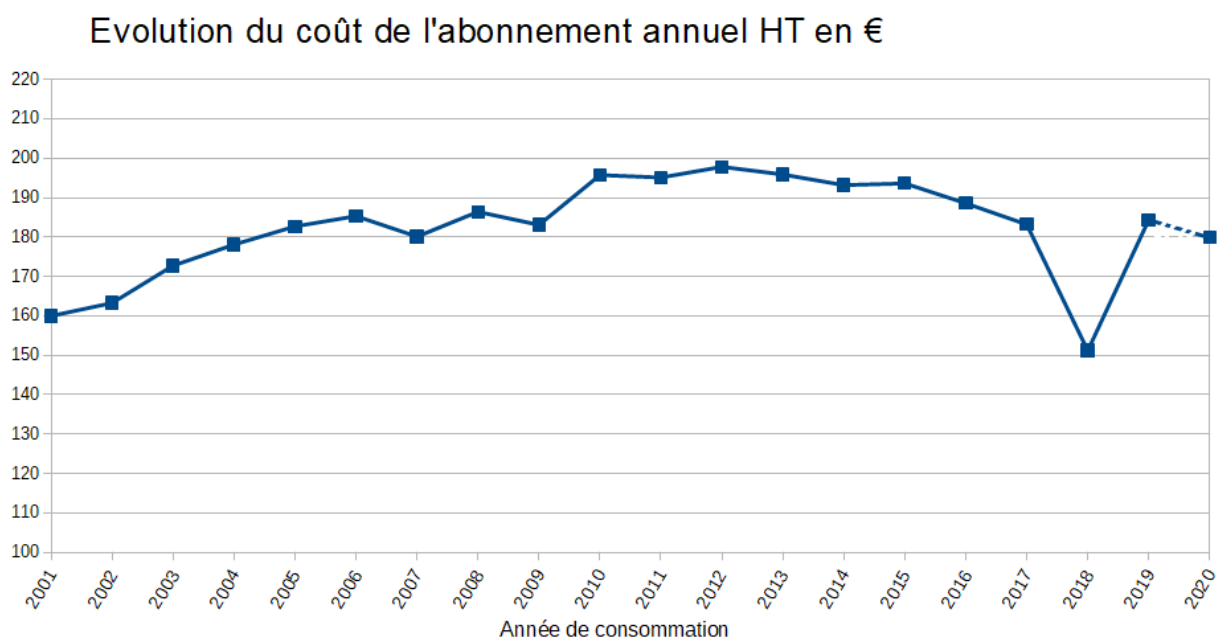
La somme des tarifs hors taxe au m³ des redevances est passé de 2,0161 € pour l'année 2001 à 2,6201 € pour l'année 2019, avec une baisse significative à 2,2971 € pour l'année 2007 et une autre à 2,5302 € pour l'année 2014 .

Sur la période de 2001 à 2019, la fourniture d'eau potable a donc subi une augmentation de 29,96 %, après une augmentation de 34,78 % en 2013. par rapport à 2001.



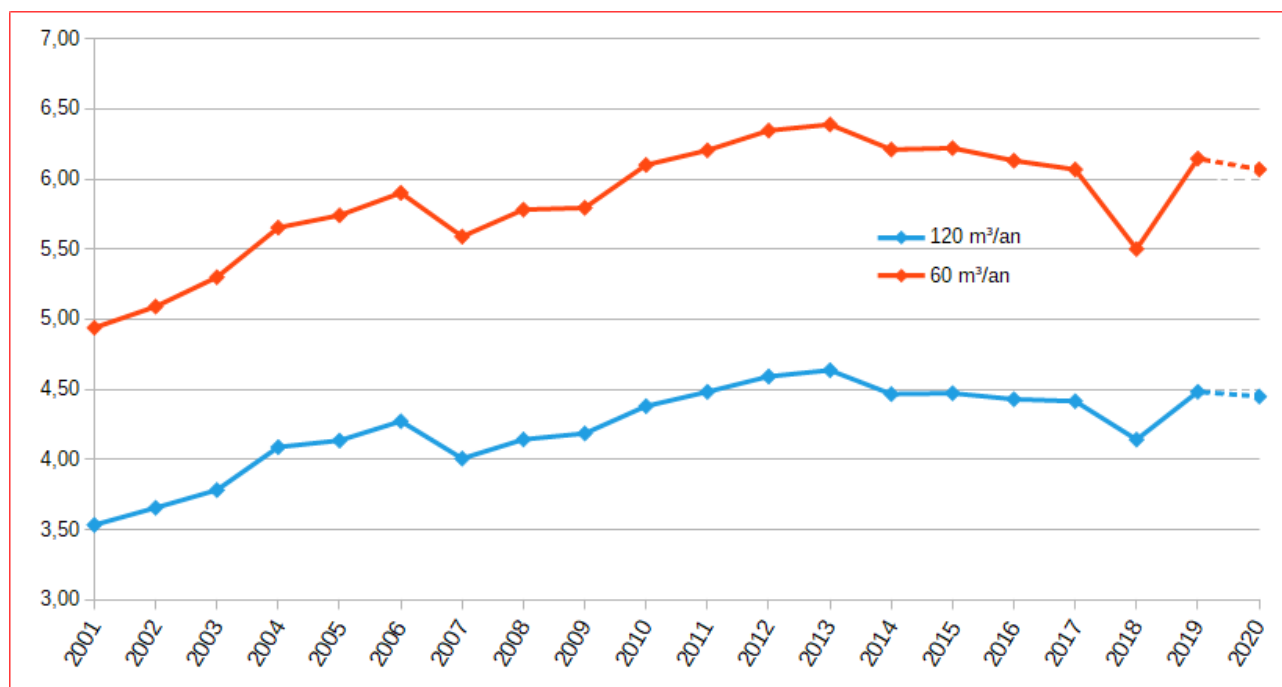
5.2 Abonnement Hors Taxe

Le montant de la partie fixe (abonnement) hors taxe est passé de 160,00 € pour l'année 2001 à 197,83 € pour l'année 2012. Il est redescendu à 183,21 € en 2017. La baisse de 2018 correspond à un report de l'abonnement à la CERA pris en compte sur 2019.



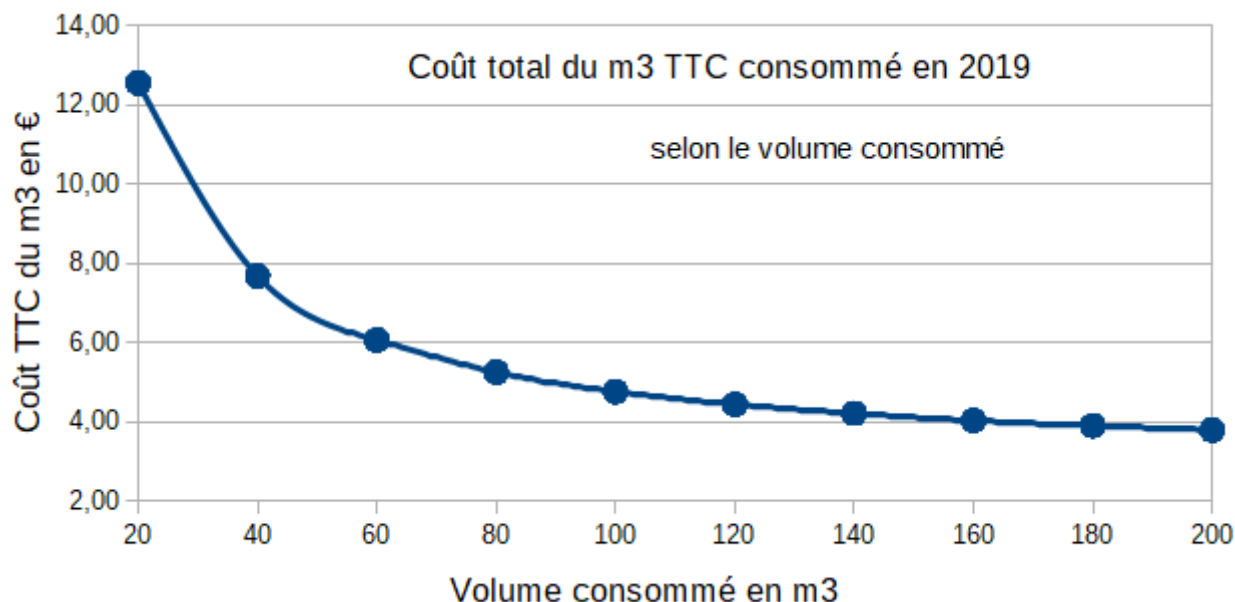
5.3 Coût TTC du m³

Valeurs calculées pour une consommation annuelle de 60 et 120 m³



6 Coût total du m³ TTC

Du fait de l'existence d'une partie fixe, donc indépendante du volume d'eau consommé, le prix total du mètre cube d'eau est nettement plus élevé pour les petites consommations.



7 Comparaison sur la presqu'île d'Arvert

L' [observatoire national](#) des services d'eau et d'assainissement publie le prix global des services de l'eau et de l'assainissement au m³ pour toutes les communes de France, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³.

Les prix sont établis au 1^{er} janvier de l'année.

Le tableau suivant concerne l'année 2017 pour les communes constituant la CARA.

Communes	2017		Communes	2017
Arces-sur-Gironde	4,38		Les Mathes - La Palmyre	4,32
Arvert	4,32		Médis	4,35
Barzan	4,38		Meschers-sur-Gironde	4,38
Boutenac-Touvent	4,38		Mornac-sur-Seudre	4,32
Breuillet	4,32		Mortagne-sur-Gironde	4,38
Brie-sous-Mortagne	4,38		Royan	4,17
Chaillevette	4,32		Sablonceaux	4,50
Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet	4,38		Saint-Augustin	4,32
Corme-Ecluse	4,23		Saint-Georges-de-Didonne	
Cozes	4,38		Saint-Palais-sur-Mer	4,41
Epargnes	4,38		Saint-Romain-de-Benet	4,50
Etaules	4,32		Saint-Romain-sur-Gironde	4,50
Floirac	4,50		Saint-Sulpice-de-Royan	4,32
Grézac	4,38		Saujon	4,40
L'Eguille-sur-Seudre			Semussac	4,38
La Tremblade	4,32		Talmont-sur-Gironde	4,38
Le Chay	4,23		Vaux-sur-Mer	4,50

Les prix indiqués dans ce tableau pour la commune des Mathes peuvent être légèrement différents des prix calculés dans cette étude avec les tarifs indiqués sur les factures reçues en janvier et juin de chaque année, par l'auteur. Les différences sont dues aux variations des tarifs en cours d'année.